



Mont-sur-Rolle, le 8 avril 2016

Aux membres de la Commission  
parlementaire chargée d'examiner  
la révision de la LPIC et son décret  
d'application

## **Péréquation intercommunale : Analyse et propositions de l'AdCV.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous nous permettons de revenir sur notre précédente correspondance transmise à votre Commission par le biais de votre Président.

Comme vous le savez probablement, le 22 mars dernier, une rencontre a eu lieu entre le Conseil d'État, représenté par Mme Béatrice Métraux et M. Pierre-Yves Maillard, l'UCV, représentée par sa Présidente, Mme Claudine Wyssa et une délégation de son comité et notre Association.

Suite à cette réunion, notre Comité a procédé à une analyse approfondie des propositions du Conseil d'Etat et de l'UCV et en est arrivé à la conclusion qu'il devait intégralement maintenir sa propre proposition, ceci pour les motifs suivants :

1. La mesure proposée dans le projet de décret du Conseil d'Etat nous paraît très extrême dans un contexte où l'introduction de RIE III ne sera effective, au plus tôt, qu'en 2019 et encore, uniquement dans l'hypothèse où un référendum fédéral contre cette réforme n'aboutirait pas.
2. La grande majorité des communes qui en bénéficierait le plus en francs avait une marge d'autofinancement positive en 2014. Dès lors, la mesure du Conseil d'État ne répond à aucune urgence particulière et on ne s'explique donc pas sa précipitation, alors même que de nombreuses inconnues demeurent encore quant aux effets réels de RIE III sur l'économie en général et les revenus de la fiscalité en particulier.
3. La proposition de l'UCV d'utiliser le critère « emploi » semble présenter davantage de difficultés que nous le soupçonnions selon l'avis exprimé par M. Maillard lui-même.

Nous avons évoqué dans notre précédente communication nos inquiétudes de voir partir des bons contribuables.

Depuis lors, nous avons appris que dans bien des cas, les très bons contribuables bénéficient d'un « bouclier fiscal ». C'est le cas par exemple dans la commune de Vaux-sur-Morges. Ce seront donc les contribuables entre guillemets « ordinaires » de cette commune qui vont devoir supporter la ponction de CHF 2'777'000.- (108 contribuables, dont 37 dans les classes de revenus imposable de CHF 0-900).



Or, selon les estimations du Syndic des lieux, cela reviendrait à multiplier environ par 5 (!) les impôts communaux des contribuables non plafonnés. C'est bien évidemment impensable et cela démontre également le manque d'analyse fine des projets présentés.

Bien que nous n'ayons pas encore eu la possibilité de le vérifier formellement, il est plus que probable que d'autres petites communes soient concernées par cette problématique.

Nous tenons à répéter que nous ne sommes pas opposés à une recherche de solutions pour aider les communes perdantes dans le cadre de RIE III. Cependant, la mesure proposée par le Conseil d'État dans l'urgence va beaucoup plus loin qu'une simple compensation. Il s'agit bien d'une redistribution de CHF 47 millions sans nécessité avérée pour 2017 et 2018. Nous nous interrogeons donc sur l'opportunité de prendre des décisions précipitées dont nous ne mesurons pas toutes les conséquences à l'heure actuelle.

En conclusion, nous maintenons notre proposition d'une redistribution ciblée en 2017 et 2018 par un sur-écrêtage (voir notre modèle ci-joint).

Nous pensons également qu'il est pertinent de reprendre la péréquation intercommunale dans son ensemble dans un horizon à 2019. L'un des objectifs de cette réforme devrait être de simplifier le modèle, beaucoup trop complexe pour l'instant, seule une infime minorité du personnel politique communal le comprenant réellement.

Tout en restant à votre disposition pour toutes vos questions éventuelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs le Député-e-s, l'expression de nos sentiments distingués

Josephine Byrne Garelli  
Présidente de l'AdCV

Contacts :

Josephine Byrne Garelli : 079 201 41 63

Jean-Christophe de Mestral : 079 501 08 91

Annexes : mentionnées

cc : Mme B. Métraux, Conseillère d'Etat  
M. P. Broulis, Conseiller d'Etat  
M. P.-Y. Maillard, Conseiller d'Etat  
Mme C. Wyssa, Présidente de l'UCV  
Mme B. Dind, Secrétaire générale de l'UCV